« Contrat sérénité »

Contrat de Maintenance

Entre les soussignés

D'une part,

Nom : **##Nom## ##Prénom##**

Adresse : **##adresse##**

##Code postal## ##Ville##

Ci-après désigné le « CLIENT »

D'autre part, la SAS ACPG34

L'entreprise : Agde Climatisation

N° Siret :

Qualifiée :**

Représenté(e) par : Mr Galle

Ci-après désigné le « PRESTATAIRE »

Il a était convenu ce qui suit :

1. Objet

Par le présent contrat, le CLIENT confit au PRESTATAIRE la maintenance de l'installation de climatisation désigné ci-contre***.

Unité(s) Exterieure(s)

Marque	Type	Situation	N° Série	Observation
##Marque UE##	##Type UE##	##Situation UE##	##N°de série E##	##Observation UE##
##Marque UE 2##	##Type UE2##	##Situation UE2##	##N°de série E2##	##Observation UE2##

Unité(s) Intérieure(s)

Marque	Type	Situation	N° Série	Observation
##Marque UI##	##Type UE##	##Situation UE##	##N°de série I##	##Observation UI##
##Marque UI2##	##Type UE2##	##Situation UE##	##N°de série I2##	##Observation UI2##
##Marque UI3##	##Type UE3##	##Situation UE##	##N°de série I3##	##Observation UI3##
##Marque UI4##	##Type UE4##	##Situation UE##	##N°de série I4##	##Observation UI4##
##Marque UI5##	##Type UE5##	##Situation UE##	##N°de sérieI5##	##Observation UI5##

*Précisez la qualification de l'entreprise

**Autorisation préfectorale suivant décret n° 92-1271 Modifié application Juin 1999

***Observation : Spécifier les particularités ou options de l'appareil. Pour les appareils de type VRV, utiliser le modèle ci-dessus avec le nombre de ligne correspondant aux nombres d'unités intérieure, le joindre en annexe.

2. Obligation Du Prestataire

INTERVENTION CONTRACTUELLE

Le **PRESTATAIRE** assurera une visite Annuelle de contrôle technique sur les équipements à l'Article 1. Les visites seront effectuées par un personnel qualifié et programmées au cours du (des) mois précédent(s) l'intervention :

Elles comporteront les opérations désignées ci-dessous :

- Vérification et contrôle générale des unités intérieure(s) et extérieure(s)
- Vérification des fixations et supports
- Vérification du circuit frigorifique
- Détection des fuites éventuelle de fluide frigorigène et appoint s'il y a lieux*
- Vérification de la bonne marche des sécurités, de(s) régulation(s) et des automatismes
- Nettoyage du (des) filtre(s)s de(s) unité(s) intérieure(s)
- Dépoussiérage et nettoyage des unité(s) intérieure(s) et extérieure(s)
- Vérification de l'écoulement des eaux de condensas, désinfection et nettoyage des bacs à condensas et des siphons
- Nettoyage et enlèvement des résidus en fin de visite
- Etablissement d'un rapport de visite incluant : Les travaux réalisés, les réponses aux éventuelles remarques du **CLIENT**, ainsi que toute recommandation nécessaire au bon fonctionnement de l'installation**

En outre, les risques éventuels, qui pourraient découler des interventions du **PRESTATAIRE** et qui relèveraient directement de sa responsabilité, sont couverts par une assurance professionnelle.

INTERVENTION SUR APPEL

En cas de de pannes, non liées à l'intervention d'entretien, le **PRESTATAIRE** s'engage à intervenir pendant les heures ouvrables, sur simple appel téléphonique du **CLIENT** au numéro suivant :

06.38.11.06.94

Dans un délai de : 48h

Le coût de ces interventions hors fournitures :

##in Est inclus dans la redevance contractuelle

##ex Est exclus de la redevance contractuelle à l'exception de(s) visite(s) non facturable(s)***

##fe Fera l'objet d'une facturation complémentaire, conformément aux dispositions de **l'article V** ci-dessous, partir d'un attachement contradictoire reprenant le ou les déplacements, le temps passé en intervention, la liste des pièces de rechange fournies par le **PRESTATAIRE** immédiatement ou à commander après accord du **CLIENT** sur devis.

Référence :

*Préciser le nombre, fourniture de réparation a la charge du client

**Un exemplaire est laissé au client

***Visite d'assistance comprenant la prestation et déplacement (non curative)

3. Engagement du client

Le **CLIENT** s'engage à :

- Permettre au **PRESTATAIRE** le libre accès et en toute sécurité aux installations (équipements désignés à l'article 1)
- Assurer la conduite et la surveillance des installations
- Interdire l'accès aux installations à toutes personnes non habilitées
- N'apporter aucune modification aux installations sans l'avoir notifié au **PRESTATAIRE**
- Fournir les fluides et énergie nécessaires au fonctionnement de l'installation et aux opérations de maintenance
- Prendre à sa charge le remplacement des éventuelles pièces défectueuses, fourniture et mains d'œuvre jugée nécessaire par le **PRESTATAIRE** sur présentation d'un devis
- Assurer la mise en conformité des installations en fonction de l'évolution des règlementations.

4. Condition de prix

REDEVANCE CONTRACTUELLE

Conformément à l'article II, le montant forfaitaire est de :

- Euros H.T **##total_ht## €**
- TVA **##montant_tva## €**

Fournitures et prestations facturées en sus

- Intervention sur appel ##Appel## €. TTC
- Déplacement forfaitaire ##Déplacement##€. TTC
- Les pièces de rechanges, le fluide frigorigène, le(s) filtre(s)s, les petites fournitures etc …. (Sur devis et/ou accord du client)

5. Modalité De Facturation

FACTURATION

- Redevance contractuelle ##Redevance##
  Le montant de chaque facture est révisé à la date de facturation, majorée des taxes en vigueur, ce montant étant définitif.
- Fournitures et prestations en sus
  Les fournitures et prestations non prévues dans ce contrat seront facturées au fur et à mesure de leur exécution.

PAIEMENT

☐ Comptant : Toutes les factures paiement comptant sont payable à réception. En cas de non-paiement dans un délai de 15 jours, un intérêt égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal pourra être appliqué sans formalité ni mise en demeure.

☒ # Par prélèvement automatique mensuel

REVISION DE PRIX

Sauf dispositions légales ou règlementaires contraire, les redevances (contractuelles et autres) seront révisées en fonction de l'évolution de l'indice du coût de main-d'œuvre chaque année.

6. DUREE

Le présent contrat prend effet le ##Date_effet##

Il est établi pour une durée de ##Durée##

Il sera renouvelable par tacite reconduction

Par période de 1.an(s)

Sauf résiliation par l'une des parties, adressée à l'autre au moins trois mois avant la date d'échéance, par lettre recommandée avec A.R.

7. GRILLE TARIFAIRE

		Comptant	Prélèvements
Mono-Split	1	120.00 TTC	9€/Mois
	2	150.00 TTC	11€/Mois
Bi-Split	1	150.00 TTC	11€/Mois
	2	180.00 TTC	14€/Mois
Tri-Split	1	170.00 TTC	13€/Mois
	2	190.00 TTC	15€/Mois
Gainable	1	150.00 TTC	11€/Mois
	2	180.00 TTC	14€/Mois
Autres		Sur Devis	Sur Devis

1 : Maintenance Simple

2 : Maintenance + dépannage hors pièces

8. CONTESTATION

Les contestations relatives à l'exécutions et à l'interprétations du présent contrat seront, à défaut d'un règlement amiable préalablement recherché, soumis à la juridiction du tribunal compétant de : Beziers

Le **CLIENT**	Le **PRESTATAIRE**
Le ##Date##	Le ##Date##
Signature	Signature et Cachet